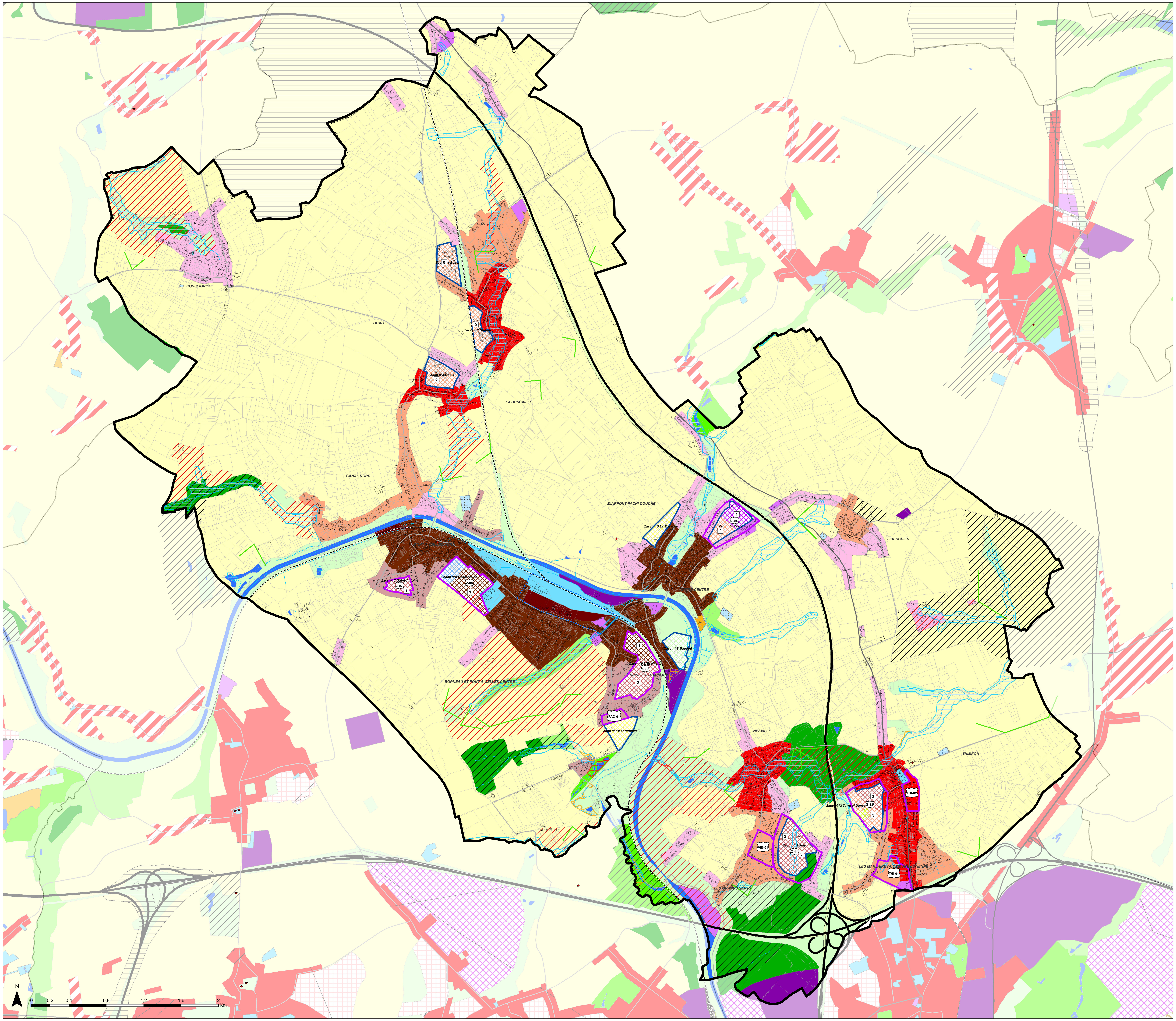

Légende

- Périmètre de ZACC et priorité de mise en oeuvre
- Réflexions d'ensemble pour assurer l'urbanisation cohérente (à réaliser)
- Sous-zone de l'Arsenal

AIRES RESIDENTIELLES

- A1. AIRE DES CONSTRUCTIONS EN ORDRE CONTINU
- A2. AIRE DES CONSTRUCTIONS EN CENTRES DES VILLAGES
- A3. AIRE DES CONSTRUCTIONS EN ORDRE SEMI-CONTINU
- A4. AIRE DES CONSTRUCTIONS SEMI-CONTINUES DE TYPE VILLAGEOIS
- A5.AIRE DES CONSTRUCTIONS EN ORDRE OUVERT
- C1. AIRE DIFFERENCIEE DES BATIMENTS RURAUX
- C2. AIRE DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS
- C3. AIRE NATURELLE
- C4. AIRE DE PARC
- C5. AIRE FORESTIERE
- Eau

LES AUTRES AIRES URBANISABLES

- B1. AIRE DIFFERENCIEE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES
- B2. AIRE DIFFERENCIEE DES BATIMENTS DE GRANDS GABARITS
- B3. AIRE DIFFERENCIEE DES BATIMENTS MIXTES
- B4. AIRE DIFFERENCIEE DES ACTIVITES RECREATIVES

AIRES FUTURES SI LES ZACC SONT MISES EN OEUVRE

- ZACC - B3. AIRE DIFFERENCIEE DES BATIMENTS MIXTES
- ZACC - C4. AIRE DE PARC
- ZACC - C2. AIRE DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS
- ZACC - C1. AIRE DIFFERENCIEE DES BATIMENTS RURAUX
- ZACC - B1. AIRE DIFFERENCIEE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES
- ZACC - A1. AIRE DES CONSTRUCTIONS EN ORDRE CONTINU
- ZACC - A2. AIRE DESCONSTRUCTIONS EN CENTRES DES VILLAGES
- ZACC - A3. AIRE DES CONSTRUCTIONS EN ORDRE SEMI-CONTINU
- ZACC - A4. AIRE DES CONSTRUCTIONS SEMI-CONTINUES DE TYPE VILLAGEOIS
- ZACC - A5.AIRE DES CONSTRUCTIONS EN ORDRE OUVERT

SURIMPRESSIONS

- Périmètre d'intérêt paysager (Plan de secteur)
- Périmètre d'intérêt paysager (concernés par une mesure - à inscrire au Plan de Secteur)
- Lignes et points de vue remarquables
- Biens classées
- Périmètre de réservation au Plan de Secteur
- Périmètre d'intérêt culturel historique ou esthétique au Plan de secteur

Périmètre moins propice à l'urbanisation

- Périmètre moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque faible
- Périmètre moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque moyen
- Périmètre moins propice à l'urbanisation du fait de la présence d'un aléa d'inondation de risque élevé

FOND DE PLAN

- Bâtiments
- Parcelles
- Limites communales de Pont-à-Celles
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Cimetière

Réseau routier

- Autoroute
- Réseau régional principal
- Réseau régional secondaire et provincial
- Réseau local principal

Infrastructures (cf. Plan de Secteur)

- Canalisation existante
- Canalisation en projet
- Ligne HT existante
- Ligne HT en projet

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE PONT-A-CELLES
PLACE COMMUNALE 22
6230 PONT-A-CELLES

AVEC LE SOUTIEN DE LA

RÉGION WALLONNE

AUTEUR DE PROJET

agora -urba.eu
Rue Montagne aux Anges, 26 - 1081 Bruxelles
Engelenbergstraat, 26 - 1081 Brussel
T. +32 2 779 13 55 - F. +32 2 779 22 75
agora@agora-urba.be - www.agora-urba.eu

Directeur de projet:
SERGE PEETERS

REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

CARTE
REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME
AIRES DIFFERENCIEES

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 13 février 2017 par ordonnance

Le Directeur Général	Le Bourgmestre
G. CUSTERS	C. DUPONT

Le Collège communal certifie que le projet a été déposé à l'examen du public du 1er mars au 31 mars 2017 par le Collège

Le Directeur Général	Le Bourgmestre
G. CUSTERS	C. DUPONT

Modifié, vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 12 mars 2018 par ordonnance

Le Directeur Général	Le Bourgmestre
G. CUSTERS	C. DUPONT

Approuvé par arrêté ministériel du ....

Le Ministre

ECHELLE	DATE:	DOSSIER/FICHIER:
1/10.000	MARS 2018	2563